



HAL
open science

**Documenter et surveiller les mobilités "suspectes" en
contexte colonial: la politique de surveillance des
étudiants de l'AOF à Al-Azhar (Egypte), année
1920-1950**

Amadou Dramé

► **To cite this version:**

Amadou Dramé. Documenter et surveiller les mobilités "suspectes" en contexte colonial: la politique de surveillance des étudiants de l'AOF à Al-Azhar (Egypte), année 1920-1950. *Revue sénégalaise d'histoire. Nouvelle série*, 2021. hal-04302568

HAL Id: hal-04302568

<https://hal.science/hal-04302568>

Submitted on 1 Dec 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.


L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Public Domain

REVUE SÉNÉGALAISE D'HISTOIRE

Nouvelle série, Numéro 11 : décembre - 2021
ISSN : 0850-2560

SOMMAIRE

 L'égyptien ancien Bintou Salouma DOUCOURE	9
L'armée sénégalaise : crises économiques et défis sécuritaire transfrontaliers (1973-2008) ...43 Daouda Diop	43
« La nuit porte conseil » : une métaphore du pouvoir féminin informel au Cameroun Aristide M. MENGUELE MENYENGUE	79
La Louisiane face au syndrome haïtien (la grande révolte de 1811) Ibrahima Seck	113
Documenter et surveiller les mobilités « suspectes » en contexte colonial : la politique de surveillance des étudiants de l'AOF à AL-Azhar (Egypte), années 1920-1950 Amadou Dramé	137
Ouverture à l'Atlantique et trajectoires des vulnérabilités au Kajoor pendant la période royale Souleymane Dia	165
Marabouts et chefferies face à l'organisation coloniale du travail au Sénégal (1936-1960) Sawrou FALL	199
Populations clés et défis de santé publique au Cameroun Pascal NYAM	217
Préserver le corps de l'animal pour la vitalité de la colonie. La France et la lutte contre les épizooties bovines en Haute-Casamance (Sénégal), de 1920 à 1960 Mamadou Yéro BALDE	244
L'Ecole de Médecine de Dakar et la formation des professionnels de santé guinéens Docteur Safiatou Diallo	273
Moussa Bakayoko ou le mystique de Koro : itinéraire et œuvres d'islamisation d'un « marabout » oublié (XVIII ^e siècle) Sékou Traoré	305
Enjeux fonciers et dynamiques sociopolitiques dans l'arrondissement de Touboro (Nord Cameroun) BAYNDAYA NAZILAO Sébatien	335
* Emigrations anciennes et modernes dans l'espace soudano-sahélien : histoire et héritages » Abdou Karim TANDJIGORA	357

Textes rassemblés par
Mor Ndao,
Abdoukarim Tandjigora,
Daouda Diop

Textes rassemblés par
Mor Ndao, Abdou Karim Tandjigora, Daouda Diop

REVUE SÉNÉGALAISE D'HISTOIRE (RSH)

REVUE SÉNÉGALAISE D'HISTOIRE (RSH)

Nouvelle série, Numéro 11 : décembre - 2021
ISSN : 0850-2560

VARIA



**REVUE SENEGALAISE D'HISTOIRE
(RSH)**

Nouvelle série, numéro 11, décembre 2021

VARIA

Revue sénégalaise d'Histoire

Nouvelle série,
Numéro 11 : décembre – 2021
ISSN : 0850-2560

Rédaction - Administration : Département d'Histoire

Département d'Histoire
Faculté des Lettres et Sciences humaines
Université Cheikh Anta Diop de Dakar

Directeur de publication P^r Mor Ndao

Administration - Montage et suivi technique
Daouda Diop (UCAD), Abdou Karim Tandjigora (UCAD).

Adresser toute correspondance à :
Département d'Histoire - Université Cheikh Anta Diop de Dakar -
5005 Dakar-Fann, Sénégal.
revuesenhistoire@gmail.com ; secretariat.histoire@ucad.edu.sn
Téls : +221 70 678 12 96 / 77 641 69 26 / 77 465 22 87

**Textes rassemblés par
Mor Ndao, Abdou Karim Tandjigora, Daouda Diop**

**REVUE SENEGALAISE D'HISTOIRE
(RSH)**

Nouvelle série, numéro 11, décembre 2021

VARIA



Tous droits de traduction, de reproduction
et d'adaptation réservés pour tous pays

© Revue sénégalaise d'histoire (RSH)
ISSN : 0850-2560

© L'HARMATTAN-SENEGAL, 2021
10 VDN, Sicap Amitié 3, Lotissement Cité Police, DAKAR

<http://www.harmattansenegal.com>
senharmattan@gmail.com
senlibrairie@gmail.com

Directeur de publication

Mor Ndao

Comité de patronage

Ahmadou Aly Mbaye, Recteur, Président de l'Assemblée de l'Université, (UCAD), Alioune Badara Kandji, Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, (UCAD), Boubacar Barry, (UCAD), Abdoulaye Bathily, (UCAD), Mamadou Kandji, ancien Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences humaines (UCAD), Saliou Ndiaye, ancien Recteur (UCAD), Djibril Samb, ancien Directeur (IFAN Ch. A. Diop), Pierre Sarr, ancien Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines (UCAD), Ibrahima Thioub, ancien Recteur, Président de l'Assemblée de l'Université, Abdoulaye Touré, ancien Directeur de l'IFAN Ch. A. Diop (UCAD).

Comité scientifique


Daha Chérif Ba, (UCAD), Cheikh Anta Mbacké Babou (Pennsylvania University), Hamady Bocoum (IFAN Ch. A. Diop), Souleymane Bachir Diagne (Columbia University), Babacar Diop, (UCAD), Babacar Mbaye Diop, (UCAD), Mamadou Diouf (Columbia University), Simon-Pierre Mbra Ekanza (Université Félix H. Boigny d'Abidjan), Abdou Salam Fall, Directeur du LARTES, Babacar Fall (UCAD), Mamadou Fall, (UCAD), Ousseynou Faye, (UCAD), Odile Goerg, (Université Paris VII), Leonhard Harding, (Université de Hambourg), Alioune Badara Kandji, (UCAD), Aboubakry Moussa Lam, (UCAD), Mohamed Mbodj (Manhattanville College), Penda Mbow, (UCAD), Saliou Mbaye, (Ancien Directeur des ANS), Lamine Ndiaye, Directeur de l'École doctorale ETHOS (UCAD), Modou Ndiaye, Directeur de l'École doctorale ARCIV (UCAD), Malick Ndoye, (UCAD), Olivier Sagna, (UCAD), Babacar Sall, (UCAD), Moustapha Sall, (UCAD), Rokhaya Fall Sokhna, (UCAD), Moustapha Tamba, (UCAD), Mandiomé Thiam, (UCAD). Pierre Teissier (Université de Nantes), Ronéi Clécio Mocellin (Université Fédérale du Paraña – Curitiba, Brésil), Catherine Atlan (Université Aix-en-Provence – France), Mamadou Bouna Timéra (UCAD).

Comité éditorial

Idrissa Ba, (UCAD), Ndiouga Adrien Benga, (UCAD), Ismaïla Ciss, (IFAN Ch. A. Diop), Abdoulaye Diallo, (UCAD), Kalidou Diallo, (UCAD), Alioune Dème, (UCAD), Elhadj Malick Dème, (UCAD), Mamadou Moustapha Dieng, (UCAD), Daouda Diop (UCAD), Ibrahima Diouf, (UCAD), Salouma Doucouré, (UCAD), Amadou Fall, (UCAD), Cheikh Faty Faye, (UCAD), Valy Faye, (UCAD), Mariama Guèye, (UCAD), Omar Guèye, (UCAD), Hamet Ndiaye, (UCAD), Abdarahmane Ngaidé, (UCAD), Khady Niang, (UCAD), Moustapha Sall, (UCAD), Sokhna Sané, (UCAD), Mouhamadou Nissire Sarr, (UCAD), Mouhamadou Moustapha Sow, (UCAD), Ibrahima Thiaw, (IFAN Ch. A. Diop), Abdou Karim Tandjigora (UCAD), Awa Yombé Yade, (UCAD).



Sommaire

L'égyptien ancien		jAkb et ses équivalents en màñgàxáñ .9 Bintou Salouma DOUCOURÉ
L'armée sénégalaise : crises économiques et défis sécuritaire transfrontaliers (1973-2008).....		43 Daouda Diop
« La nuit porte conseil » : une métaphore du pouvoir féminin informel au Cameroun.....		79 Aristide M. MENGUELE MENYENGUE
La Louisiane face au syndrome haïtien (la grande révolte de 1811).....		113 Ibrahima Seck
Documenter et surveiller les mobilités « suspectes » en contexte colonial : la politique de surveillance des étudiants de l'AOF à Al-Azhar (Égypte), années 1920-1950.....		137 Amadou Dramé
Ouverture à l'Atlantique et trajectoires des vulnérabilités au Kajoor pendant la période royale.....		165 Souleymane Dia
Marabouts et chefferies face à l'organisation coloniale du travail au Sénégal (1936-1960).....		199 Sawrou FALL
Populations clés et défis de santé publique au Cameroun.....		217 Pascal NYAM
Préserver le corps de l'animal pour la vitalité de la colonie. La France et la lutte contre les épizooties bovines en Haute-Casamance (Sénégal), de 1920 à 1960		244 Mamadou Yéro BALDÉ
L'Ecole de Médecine de Dakar et la formation des professionnels de santé guinéens.....		273 Docteur Safiatou Diallo
Moussa Bakayoko ou le mystique de Koro : itinéraire et œuvres d'islamisation d'un « marabout » oublié (XVIII ^e siècle).....		305 Sékou Traoré

Enjeux fonciers et dynamiques sociopolitiques dans l'arrondissement de Touboro (Nord Cameroun).....	335
BAYNDAYA NAZILAO Sébatien	
« Émigrations anciennes et modernes dans l'espace soudano-sahélien : histoire et héritages »	357
Abdou Karim TANDJIGORA	

Documenter et surveiller les mobilités « suspects » en contexte colonial : la politique de surveillance des étudiants de l'AOF à Al- Azhar (Égypte), années 1920-1950.

Amadou Dramé

Docteur en histoire moderne et contemporaine

Résumé :

Ce papier analyse la politique de surveillance coloniale des étudiants ouest-africains d'AOF inscrits ou scolarisés Al-Azhar des années 1920-1950. Cette politique de surveillance découle d'un sentiment suspect que les autorités coloniales ont développé vis-à-vis de l'Égypte et de cette Université qu'elles considèrent comme un lieu de diffusion d'idées subversives à l'ordre colonial. Ainsi, elles ont continuellement pris des dispositions juridiques (arrêtés, circulaires et autres notes administratives) pour restreindre et mettre sous surveillance ces jeunes arabisants. J'inscris ces mesures dans la politique de gestion de l'islam et des élites musulmanes en AOF. Le Service de renseignements des Affaires musulmanes créé en 1923 au sein du Gouvernement général est à la base de cette politique. Son travail consiste à identifier les menaces de « l'orientalisme », une notion qu'ils utilisaient pour décrire l'intérêt que les érudits ouest-africains portaient aux pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient.

Les archives coloniales compilent de nombreux rapports d'enquête sur l'identification et l'identité des étudiants "aoféens" d'al-Azhar. Ces étudiants et universitaires arrivent souvent au Caire sans documents d'identité. Cependant, dès qu'ils demandaient un passeport au consulat français, des fiches de renseignements sont créés sur eux pour des besoins de surveillance. En fait, le consulat envoyait systématiquement ces questionnaires au Gouverneur général de l'AOF qui à son tour transmettait au Lieutenant-gouverneur où les requérant est originaire. Par conséquent, tous les étudiants d'al-Azhar n'ont pas pu obtenir un passeport auprès du consulat français. Ceux qui ne recevaient pas leur passeport sont simplement rapatriés.

Mots-clés : Al-Azhar, Egypte, suspicion, lettrés musulmans, surveillance, mobilité, Afrique de l'Ouest

Abstract:

This paper analyses the colonial surveillance policy of West African students from the French West Indies enrolled in or attending Al-Azhar from 1920 to 1950. This surveillance policy derived from a suspicious perception that the colonial authorities had of Egypt and of this university, which they considered to be a place for the diffusion of ideas that were potentially subversive to the colonial order. Thus, they continually took legal measures (decrees, circulars and other administrative notes) to restrict and put under surveillance these young people. I see these measures as part of the administrative strategies of the Muslim elites in AOF. The “Service de renseignements des Affaires musulmanes”, created in 1923 within the General Government, was the basis of this policy. Its job was to identify threats from 'Orientalism', a term they used to describe West African scholars' interest in North African and Middle Eastern countries.

The colonial archives compile numerous investigative reports on the identification and identity of 'Afghani' students at al-Azhar. These students and scholars often arrived in Cairo without identity documents. However, as soon as they applied for a passport at the French consulate, information sheets were created on them for surveillance purposes. In fact, the consulate systematically sent these questionnaires to the Governor General of the AOF, who in turn forwarded them to the Lieutenant-Governor where the applicant originated. As a result, not all al-Azhar students were able to obtain a passport from the French Consulate. Those who did not receive their passports were simply repatriated.

Keywords: Al-Azhar, Egypt, French colonial administration, West-Africa, suspicion, Muslim scholars

L'Université Al-Azhar du Caire, l'un des plus anciens établissements d'enseignement supérieur, joue depuis plusieurs siècles le rôle de pionnière dans la diffusion des savoirs islamiques dans le monde musulman¹. Rassemblant l'étude de plusieurs matières, elle est l'une des premières universités de l'*Ummah* qui attire jusqu'ici plusieurs centaines d'étudiants ouest-africains². L'historiographie africaine sur les mobilités entre l'Afrique subsaharienne et le monde arabo-musulman montre que jusqu'au XIX^e siècle, le voyage à Al-Azhar est associé à un projet d'itinérance religieuse et commerciale qui conduisait les lettrés jusqu'à la Mecque³. On comprend dès lors que la conquête coloniale et la mise sous tutelle de l'Afrique soudano-sahélienne a, d'une part, mis fin à ces caravanes et, d'autre part, changé les profils des lettrés séjournant à Al-Azhar pour approfondir leur culture savante islamique. Désormais, les étudiants d'origine ouest-africaines au Caire étaient plus jeunes et plus motivés par un projet individuel de quête de savoir.

En Afrique de l'Ouest sous domination française, cet engouement des jeunes lettrés musulmans à poursuivre leurs études à Al-Azhar a, tout au long de la période coloniale, été perçu comme une source potentielle de connivence avec le monde arabe. Les archives coloniales de l'entre-deux-guerres et d'après Seconde Guerre rendent compte de l'inquiétude de l'État colonial quant aux allers-retours des jeunes

1M. Laffan, "An Indonesian Community in Cairo: Continuity and Change in a Cosmopolitan Islamic Milieu", *Indonesia*, n° 77, 2004, p. 1-26; S. Bava, O. Pliez, « Itinéraires d'élites musulmanes africaines au Caire. D'Al Azhar à l'économie de bazar », *Afrique contemporaine*, n°231, 2009, p. 187-207.

2Y. Sall, *Al-Azhar, l'Autre institution d'enseignement des sénégalais*, 2009, Edition Itihad, Caire ; S. Bava, M.-Y. Sall, « Quête de savoir, quête d'espoir ? L'étrange destin des étudiants azharis Sénégalais en Égypte », M-C Diop (éd.), *Sénégal (2000-2012). Les institutions et politiques publiques à l'épreuve d'une gouvernance libérale*, Paris, CRES-Karthala, 2013, p.541-562.

3Gh. Lydon, *On Trans-Saharan Trails. Islamic Law, Trade Networks, and Cross-Cultural Exchange in Nineteenth-Century Western Africa*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009, 468 p; R. Dewière, *Du Lac Tchad à la Mecque. Le Sultanat du Bornu et son monde (XVIe-XVIIe siècle)*, Paris, Editions de la Sorbonne, 2017, p. 214-217; B. Lecoq, "The Hajj from West Africa from a Global Historical Perspective (19th and 20th Centuries)", *African Diaspora*, 2012, p. 187-214.

d'AOF à Al-Azhar⁴. Cet article propose une réflexion sur la politique de surveillance adoptée par les autorités coloniales françaises vis-à-vis des jeunes ouest-africains inscrits ou scolarisés à Al-Azhar dans les années 1920 à la fin des années 1950⁵. Il renseigne sur les difficultés de l'administration à couper tout contact entre les lettrés musulmans d'Afrique de l'Ouest et le monde arabo-musulmans. En fait, plusieurs lettrés parviennent toujours à se rendre en Égypte sans une autorisation du pouvoir colonial.

Les bornes chronologiques choisies encadrent une période riche en bouleversements politiques et sociaux en AOF, mais aussi en Égypte. Dans ces deux espaces, l'islam fait l'objet de mutations profondes liées surtout à sa gestion par les autorités politiques et administratives. En AOF, le pouvoir colonial s'est ainsi dissimulé – au cours de ses années – derrière la loyauté et l'aide de certains marabouts pour prendre des lois et règlements spécifiques au culte musulman, mais aussi à la surveillance spécifique de l'islam⁶. Alors qu'en Égypte, il fut plutôt repensé dans ses aspects les plus divers, allant de la modernisation des pratiques et des institutions religieuses à la réalisation de l'*Ummah*⁷. Son indépendance acquise en 1922⁸, puis la fin du califat ottoman en

4ANS, 19G92(31), lettre du directeur des Affaires musulmanes à l'inspecteur général de l'enseignement de l'AOF, n°77 AP2/2.

5En 1958, la politique musulmane n'était plus l'apanage du gouvernement colonial mais de celui des gouvernements autonomes des différents territoires de la fédération. H. Gradhomme, « La politique musulmane de la France au Sénégal (1936-64) », *Canadian Journal of African Studies / Revue Canadienne des Études Africaines*, vol. 38, No. 2, 2004, pp. 237-278.

6J-L., Triaud, « Politiques musulmanes de la France en Afrique Subsaharienne à l'époque coloniale », P-J. Luizard, *Le choc colonial et l'islam. Les politiques religieuses des puissances coloniales en terres d'islam*, Paris, La Découverte, 2006, p. 271-282.

7G. Alleaume, « Les voyages d'un paradigme : la réforme et ses usages (Égypte, XIX^e et XX^e siècles) », *Égypte/Monde arabe*, consulté le 23 juillet 2020. URL : <http://journals.openedition.org/ema/6504>, 2019, p. 19-36.

8A.-L. Dupont, C. Mayeur-Jaouen, 2002, « Monde nouveau, voix nouvelles : Etats, sociétés, islam dans l'entre-deux-guerres », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée* [En ligne], mis en ligne le 12 mai 2009, consulté le 06 juillet 2020. URL : <http://journals.openedition.org/remmm/224>, 2002, p. 95-98.

1924-9, l'avaient propulsé au-devant des revendications anticoloniales du monde musulman et du nationalisme arabe. Une institution comme Al-Azhar est, dès lors, considérée comme un cadre de diffusion des idées réformistes musulmanes hostiles au projet colonial européen. Ce regard suspect s'est renforcé au lendemain de la Seconde Guerre mondiale avec la création de la Ligue arabe et l'accomplissement de la révolution nassérienne de 1952¹⁰.

L'exploitation des archives coloniales françaises conservées aux Archives nationales du Sénégal (ANS) et Centre des archives diplomatiques de Nantes (CADN) permet de documenter cette politique de surveillance de la mobilité des jeunes de l'AOF à Al-Azhar. Dans ces deux dépôts nous avons consulté des rapports d'enquêtes du Bureau des Affaires musulmanes (BAM) établis par les administrateurs coloniaux prétendus ou supposés spécialistes des questions religieuses, des correspondances entre le Gouverneur général de l'AOF et le Consul de France au Caire, des fiches d'identifications établies sur les lettrés basés au Caire et d'autres dossiers portants sur l'Égypte et le nationalisme arabe¹¹. Pour l'historien, ces sources aident à analyser la manière dont le pouvoir colonial français a cultivé et motivé son regard suspect vis-à-vis d'Al-Azhar au cours de ces années. Elles renseignent sur la crainte de l'administration des conséquences décalées des courants réformistes établis au Proche-Moyen Orient en AOF par l'intermédiaire des jeunes *azharis*.

L'analyse s'élabore en trois moments. En prenant les années 1920 comme points de départ, nous nous intéressons à la genèse de la suspicion du gouvernement colonial français vis-à-vis d'Al-Azhar. Nous analysons comment dans les années 1920, l'administration voit

9H. Bozarslan, « La fin de l'empire ottoman (1918-1922) », P. Gueniffey, Th. Lentz, *La fin des Empires*, Paris, Editions Perrin, 2016, p. 311-326.

10B. Botiveau, « L'Université Al-Azhar au gré du changement politique », H. Bleuchot (dir), *Les institutions traditionnelles dans le monde arabe*, Paris, Institut de recherches et d'études sur les mondes arabes et musulmans, Karthala, 1996, p. 218-219.

11Le Bureau des Affaires musulmanes (BAM) était chargé de définir la politique musulmane de la France en Afrique de l'Ouest. Ce bureau fut créé en juin 1906. ANS, arrêté instituant le Bureau des Affaires musulmanes, 8 juin 1906.

l'Égypte (notamment Al-Azhar) comme le moteur de la vie intellectuelle du Proche et Moyen-Orient. Pour les autorités, ces idées s'introduisent en AOF à travers la presse et autres produits intellectuels et culturelles : livres, images iconographiques, tracts, etc. D'où une surveillance des canaux de transmission de la presse arabe dans les colonies. Le deuxième moment de notre analyse se focalise sur la période 1946-1952. Au cours de ces années, l'administration s'engage dans une politique transnationale de fichage des lettrés musulmans qui partaient au Caire avec l'objectif de s'inscrire à Al-Azhar. Enfin, nous examinons les dispositions prises par l'administration pour surveiller les anciens diplômés d'Al-Azhar rentrés en AOF entre 1952-1958. Cette séquence coïncide avec l'arrivée de Gamal Abdel Nasser à la tête de l'État égyptien. L'impact de sa révolution sur les mouvements anticoloniaux d'inspirations musulmanes et réformistes a beaucoup inquiété les autorités coloniales. Ainsi, l'enseignement coranique et d'autres activités intellectuelles et politiques des diplômés ouest africains d'Al-Azhar ont fait l'objet d'une étroite surveillance par le pouvoir colonial.

Le prestige d'Al-Azhar : un facteur de la suspicion en AOF (années 1920-1946)

« Du Maroc à l'Inde, les regards convergeaient vers l'Égypte pour de nombreuses raisons : l'ancienneté de sa culture, le prestige d'Al-Azhar, son poids démographique, le dynamisme d'une vie politique plus ouverte qu'ailleurs et la présence, depuis la fin du XVIII^e siècle, d'une importante colonie musulmane dont l'élite intellectuelle magnifiait dans le monde arabe le rôle du pays qui l'accueillait 12».

Bien avant le XX^e siècle, l'Égypte a inspiré des sentiments contradictoires aux puissances européennes impérialistes (notamment l'Angleterre et la France)¹³. Une certaine fascination mêlée de crainte a

12L. Massignon, « L'Évolution actuelle de l'Islam arabe, vue du Caire », *Politique étrangère*, n°1, 1936, p. 24-25.

13Henry Laurens a analysé les rivalités entre ces puissances en Égypte. Il a montré comment ces rivalités traduisent une certaine crainte de l'Angleterre et de la France sur les possibilités d'alliance de l'Égypte avec les Ottomans. H. Laurens, *Les crises d'Orient, 1768-1914*, Paris, Fayard, 2017, p. 235-249.

caractérisé leurs regards vis-à-vis de ce pays. Cette suspicion se renforce dans l'entre-deux-guerres à cause du bouillonnement du climat politique du monde arabe marqué par l'indépendance de l'Égypte et une effervescence intellectuelle induite par cette transition politique. En effet, certains intellectuels égyptiens conçoivent de plus en plus l'islam comme un instrument de combat, une idéologie au service de la politique¹⁴. Les Oulémas d'Al-Azhar se trouvent au cœur de ce bouillonnement intellectuel¹⁵. Ils adhèrent à des courants religieux constitués d'individus et de multiples associations qui se fixent comme objectif la défense de l'islam et l'affirmation de sa suprématie¹⁶. Ceci a particulièrement embarrassé les milieux coloniaux (notamment français et britanniques) qui l'assimilent à un lieu de propagande religieuse islamique, panarabe et anticoloniale¹⁷.

Afin de circonscrire la diffusion de ces idées dans les colonies, les gouvernements coloniaux ont mis en place divers dispositifs institutionnels de comme le Service de Renseignements des Affaires musulmanes (SRAM), créé en mars 1923¹⁸. Rattaché au BAM, ce service collecte et exploite les informations sur l'islam et le nationalisme arabe fournies par d'autres organismes français du même ordre basés au Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie), au Liban et en Syrie. Les autorités coloniales considèrent ces régions comme les relais de la propagande égyptienne en Afrique de l'Ouest. Par conséquent, la collaboration entre SRAM et ces différents pôles de renseignements

14D. Monciaud, « L'Égyptien pour l'Égyptien » (1930-1931), campagne nationaliste économique et controverses sur l'identité », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, [En ligne], n° 95-98, mis en ligne le 12 mai 2009, consulté le 06 juillet 2020. URL : <http://journals.openedition.org/remmm/240>, 2002, p. 355-380.

15Malika Zeghal a montré que certains oulémas d'Al-Azhar s'étaient investis pour mettre cette institution en accord avec son temps. Ils avaient ainsi cultivé des affinités avec le mouvement des Frères musulmans dès les années 1930. M. Zeghal, « Les réformes de l'université d'al-Azhar en Égypte : une entreprise de sécularisation ? », P-J. Luizard, *op.cit.*, 2006, p. 540-541.

16*Ibid.*

17J-L. Triaud, « Politiques musulmanes de la France en Afrique Subsaharienne à l'époque coloniale », P-J. Luizard, *op. cit.*, 2006, p. 275-277.

18ANS, 19G23-108, arrêté instituant le Service de Renseignements de l'AOF, Dakar, le 26 mars 1923.

doit permettre de se tenir au courant de l'évolution de l'opinion dans ces pays et d'identifier les canaux de transmissions des idées subversives¹⁹.

Jusqu'en 1946, le SRAM s'est principalement focalisé sur les étrangers originaires des pays arabo-musulmans — les Libano-syriens et les marocains — et les étudiants d'AOF inscrits à Al-Azhar. Les premiers sont considérés comme les destinataires et propagateurs des publications en langue arabe éditées au Caire, Damas et Beyrouth²⁰. En collaboration avec le Service du contrôle postal (SCP) et celui de la Sûreté générale de l'AOF, le Service de renseignements des Affaires musulmanes procède à l'exploitation et à l'analyse systématique de la presse et des œuvres intellectuelles dites arabes pour livrer aux autorités des synthèses régulières sur les tendances évolutives de l'esprit public d'Orient et ses éventuelles répercussions en Afrique de l'Ouest²¹. Cette politique s'appuie sur les dispositions prévues par l'arrêté du 27 mars 1928 qui sanctionnait les « *écrits et imprimés périodiques à tendances religieuses et politiques* ²² ». Une circulaire de 1937, relative à l'enquête sur l'islam, ordonne de distinguer les renseignements recueillis sur :

« Les colonies étrangères musulmanes, syrienne, libanaise, marocaine. Leur influence locale, leurs groupements, les personnalités les plus marquées. Spécifier l'impact du nationalisme arabe et du réformisme musulman parrainés par l'Égypte sur ses personnalités ²³ ».

En effet, l'attitude de l'administration à l'égard de ces personnes est définie à l'aune de l'actualité et de l'opinion publique du Proche et

19ANS, 19G23-108, Rapport n°2 sur les directives générales du Service de Renseignements de l'AOF, avril 1923.

20ANS, 19G22-108, Rapport du directeur du Service de Renseignements des Affaires musulmanes, octobre 1923.

21I. Thioub, « Savoirs interdits en contexte colonial : la politique culturelle de la France en Afrique de l'Ouest », Chanson-Jabeur, C. & Goerg, O. (éds), *Mama Africa. Hommage à Catherine Coquery-Vidrovitch*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 84-87.

22ANS, fonds AOF, 17G53 (17). Arrêté du 27 mars 1928.

23ANS, fonds du Sénégal colonial, 11D1-0049, circulaire du gouverneur général de l'AOF, n°238 AP/2, 13, avril 1937.

Moyen-Orient. L'attention du Service de Renseignements des Affaires musulmanes sur les étudiants ouest africains à Al-Azhar est attirée en 1937 par une correspondance – adressée aux autorités de l'AOF – du directeur du bureau français du Caire. La correspondance signale « *la présence au Caire de quinze (15) jeunes originaires d'AOF inscrits à Al-Azhar*²⁴ ». Elle revient sur les conditions d'existences difficiles de ces étudiants et souligne l'intérêt politique qu'il y a de les protéger en leur octroyant une aide matérielle pour améliorer leur situation au Caire. Le directeur du bureau français au Caire motive son argument en faveur de ces jeunes en deux points : d'abord, les étudiants musulmans originaires des colonies britanniques (notamment de l'Inde et du Soudan) et hollandaises (Indonésie) bénéficient d'aides de leurs gouvernements respectifs. Ensuite, il soutient qu'un effort financier en faveur de ces étudiants qui se trouvent dans un dénuement extrême peut les préserver d'une propagande contraire aux intérêts français.

Cette correspondance a fait l'objet d'un débat intéressant au sein du gouvernement général de l'AOF. En fait, le directeur du SRAM a – après réception de la lettre – adressé une note à l'inspecteur de l'enseignement arabe de la fédération pour accueillir son avis sur la proposition faite par le bureau français du Caire²⁵. En réponse au directeur du SRAM, l'inspecteur de l'enseignement arabe estime opportun d'accorder des bourses à ces étudiants²⁶. Il justifie son point de vue par le fait que le Gouvernement général offre chaque année des bourses à des élèves de l'école publique coloniale qui partent poursuivre leurs études en métropole. Ainsi, il pense :

« [...] que nous [pourrions] aussi accorder quelques bourses d'études dans une des medersas du Maghreb ou de l'Égypte à

24CADN, 183PO/1-373, fonds AOF « Dakar », correspondance du directeur du bureau français au Caire, n°1380/AP/2, novembre 1937.

25ANS, 19G92 (31), note d'information du directeur du Service de Renseignements des Affaires musulmanes à l'inspecteur général de l'enseignement arabe de l'AOF, décembre 1939.

26ANS, 19G92(31), note de l'inspecteur général de l'enseignement adressée au directeur des Affaires politiques, n°13/E, 5 janvier 1940.

quelques élèves musulmans méritants et dont les parents font preuve de loyalisme à l'égard de la France²⁷ ».

Toutefois, Max Berthet, le directeur du SRAM, n'est pas du même avis que l'inspecteur de l'enseignement arabe. En fait, Berthet considère que l'envoi de boursiers dans les medersas du Maghreb et de l'Égypte, « *soulève d'assez délicats problèmes*²⁸ ». Selon Berthet, les courants d'opinions réformistes musulmanes en Orient ont des relais actifs dans les universités et autres instituts d'enseignements²⁹. De son point de vue, il n'est pas question d'octroyer des aides à ces étudiants. En revanche, cette correspondance a permis aux autorités de prendre conscience du danger supposé ou réel lié à la présence des étudiants originaires de l'AOF à Al-Azhar. Marcel de Coppet, alors gouverneur général de l'AOF, envisage de stopper la migration des jeunes arabophones vers Le Caire par la construction d'une medersa, attenante à la grande mosquée de Dakar. Dans sa lettre adressée au ministre des Colonies en octobre 1937, il souligne :

« L'intérêt que représente l'édification rapide à Dakar d'une medersa supérieure où les jeunes étudiants pourraient achever dans de bonnes conditions les études entreprises dans les medersas locales ³⁰ ».

De Coppet qualifie ce projet « *d'acte de sagesse politique* » devant répondre à une soif légitime d'instruction, mais aussi à une volonté de maintenir l'islam ouest africain dans son caractère supposé « d'islam noir »³¹. Cependant, ce projet global d'édification d'une grande mosquée et d'une medersa à Dakar n'a pas vu le jour pour des raisons

²⁷*Ibid.*

²⁸ANS, 19G92(31), lettre [réponse] du directeur des Affaires politiques à l'inspecteur général de l'enseignement, n°77 AP2/2, 10 janvier 1940.

²⁹*Ibid.*

³⁰ANS, 19G94 (31) fonds AOF, lettre du gouverneur général de l'AOF au ministre des Colonies, n°306 AP/2, 12 octobre 1937.

³¹Vincent Monteil, *L'islam noir*, Paris, Seuil, 1964, 367 p.

liées aux problèmes financiers et à l'éclatement de la Seconde Guerre mondiale³².

À la fin de la guerre, la question de l'influence des mouvements réformistes islamiques dans les universités d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient ressurgit³³. Au Caire, les représentations diplomatiques des puissances impérialistes (Angleterre, France et Hollande) commanditent des enquêtes et des rapports sur la situation des jeunes étudiants originaires de leurs Empires³⁴. À la suite d'une enquête réalisée par ses services sur les conditions d'existences des étudiants venant de l'empire colonial français à al-Azhar, le consul de France est saisi par l'ambassadeur de France en Égypte sur la situation des lettrés musulmans d'AOF inscrits à Al-Azhar. Dans sa correspondance, il informe son supérieur des conditions difficiles de certains d'entre eux et le prévient du risque que la France encoure en ignorant leurs conditions.

Sa plus grande crainte consiste à voir ces étudiants s'abreuver à la source de la contestation religieuse et politique du monde arabo-musulman. Il invite ainsi son supérieur à faire part au gouverneur général de l'AOF – par l'intermédiaire du département des Colonies – de son intention de :

« Faire bénéficier d'un traitement de faveur à ceux de nos étudiants qui se seront inscrits aux cours du soir de langue française organisés par le comité de l'alliance française au Caire³⁵ ».

32 Sur le projet de construction et son échec, consultez l'ouvrage de C. Harrison, *French and Islam in West Africa*, Cambridge University Press, African studies series, 1988, p. 189-193.

33 CADN, fonds AOF-Dakar, 183Po/1/379. Correspondances du Consul de France au Caire à l'ambassadeur de France au Caire, février 1944.

34 Th. Raineau, 2007, « « Des tableaux noirs à l'ombre du minbar » », *Cahiers de la Méditerranée*, [En ligne], mis en ligne le 21 juillet 2008, consulté le 22 avril 2019. URL: <http://journals.openedition.org/cdlm/3703>; T. Walz, "Trans-Saharan Migration and the Colonial Gaze: The Nigerians in Egypt", *Alif: Journal of Comparative Poetics*, n° 26, 2006, p. 94-127.

35 CADN, Fonds AOF-Dakar, n°183Po/1/346. Lettre du consul de France au Caire adressée au gouverneur général d'AOF.

Après de nombreux échanges entre l'Ambassade de France au Caire, le ministère des colonies (devenu ministère de la France d'Outre-mer [FOM] en 1946) et le gouverneur général de l'AOF, la décision est prise de ficher tout étudiant qui sollicite un passeport au consulat de France au Caire. Selon le gouverneur général, « *cette formalité beaucoup plus rigoureuse [permettra] à recueillir des informations précises sur les jeunes qui désirent acquérir le passeport et s'inscrire à Al-Azhar* 36 ».

Ficher des étudiants d'AOF au Caire : une technique de surveillance trans-impériale d'un groupe « suspect » à l'ordre colonial (1946-1952)

L'ouverture d'un espace public international – survenue au lendemain de la Seconde Guerre mondiale – a favorisé en AOF la floraison de mouvements nationalistes et anticoloniaux encore beaucoup plus virulents et très exigeants dans leurs expressions et dans leurs revendications des libertés démocratiques et individuelles. Les lettrés musulmans sont au cœur de ces mouvements. Ils ont investi de façon continue l'espace de contestation de l'ordre colonial³⁷. Pour les autorités coloniales, ces mouvements d'inspiration islamique sont influencés par des courants réformistes du Proche et Moyen-Orient. Divers services, dont celui du Renseignements des Affaires musulmanes, font état de l'existence d'écrits et de brochures de propagande d'origine égyptienne, syrienne et libanaise tendant à favoriser le développement des actions politiques de la Ligue Arabe³⁸. Cette organisation a davantage inquiété la France par sa propagande anti-impérialiste. Il fallait dès lors surveiller les allers-retours des jeunes entre l'AOF et Le Caire.

36CADN, 183PO/1-373, fonds AOF « Dakar », correspondance du gouverneur général de l'AOF, 16 avril 1946.

37M. Gomez-Perez, « Itinéraires de réformistes musulmans au Sénégal et en Guinée : regards croisés (des années 1950 à nos jours) », I. Nziem, E. Mudimbé-boyi (éds), *Images, mémoires et savoirs. Une histoire en partage avec Bogumil Koss Jewsiewicki*, Paris, Karthala, 2012, p. 435-460.

38CADN, 183PO/1-372, fonds AOF « Dakar », note du directeur du Service de Renseignements des Affaires musulmanes au gouverneur général de l'AOF, avril 1946.

Pour y parvenir, la délivrance de documents d'identités aux lettrés – qui quittent la fédération sans papier attestant leur identité – par le Consulat de France au Caire est soumise à une procédure de vérification. Celle-ci met en interaction le Consul et le Gouverneur général de l'AOF. Pour chaque demande de passeport ou de carte d'identité effectuée via une lettre, le Consul adressait une correspondance au gouverneur de l'AOF pour l'en informer et qu'il procédât à l'authentification de la déclaration faite par le requérant. En fait, la correspondance est toujours jointe à une fiche dans laquelle sont consignées un certain nombre d'informations relatives à l'état civil du lettré : nom, prénom (s), date de naissance, lieu de naissance, identité des parents (noms/prénoms). Cette fiche consulaire renseigne aussi sur l'itinéraire que le lettré avait emprunté pour aller au Caire : date de départ de la colonie d'origine, les différentes étapes du voyage et la date d'entrée en Égypte, l'objet du voyage et les noms des référents dans la localité³⁹. La fiche consulaire sert ensuite de base aux échanges entre Le Caire (Consulat) et Dakar (gouvernement général).

Formulaire établis sur Lamine Doumbia, étudiant à Al-Azhar :

FICHE DE RENSEIGNEMENTS	
Nom Complet: Lamine Doumbia	Nationalité: Française Religion: musulmane
Lieu et date de naissance: Korbal Doko Tinera/2 oct4 Diakoro/Gerole de Sigiri/ Guinée Française - 24 ans	
Parents: père: Moussa Diakoro Doumbia, de 24 Tinera mère: Kamissa Bent Nomogha	
Femme: - Enfants: -	
Profession régulière: étudiant à El Ashar Situation de fortune: - Brevet et diplômes: - Résidence actuelle: Riwak Barna xl Parti ou attaches politiques: -	
<p>CURRICULUM VITAE</p> Dernière demeure dans son pays d'origine: Tinera Profession avant de quitter son pays d'origine: cultivateur Date de départ du pays d'origine: 7 mois Itinéraire suivi: A.O.F. - A.R.F. - Soudan - Egypte Date d'entrée en Egypte: octobre 1951 Motif du voyage en Egypte: pour suivre ses études aux Écoles à El Ashar Pièces justificatives: -	
<p>REFERENCES:</p> 1) Sultan Sanjougou, Sultan à Tinera 2) Sidiya Doumbia, son frère à Tinera	
<p>OBSERVATIONS PARTICULIÈRES: Demande un passeport et une carte d'identité pour régulariser son séjour en Egypte./-</p>	

Source : CADN, fonds, AOF-Dakar, 183PO/1/373

³⁹CADN, 183PO/1-373, fonds AOF «Dakar», fiche de renseignement d'Abdourahmane Kaba.

L'analyse des échanges entre le Consul et le Gouverneur général de l'AOF sur Lamine Doumbia, originaire de la Guinée française, permet de montrer qu'Al-Azhar restait, pour les autorités coloniales, un lieu suspect au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. L'échange démarre avec une correspondance datant du 15 décembre 1952 du Consul.

« J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'un individu déclarant se nommer Lamine Doumbia, originaire de l'AOF, entré clandestinement en Égypte, a demandé au Consulat général l'établissement d'un passeport et d'une carte d'identité. Si les déclarations portées sur la fiche ci-jointe s'avèrent exactes, je vous serais obligé de bien vouloir me faire connaître votre avis sur l'opportunité de lui délivrer le document qu'il sollicite et dont la validité pourrait être éventuellement limitée à la durée de son séjour en Égypte ⁴⁰».

Ces lignes marquent le point de départ d'une procédure de vérification de la déclaration faite par Lamine Doumbia auprès du Consul. En plus des informations relatives à l'état civil, on apprend avec cette fiche que l'intéressé est entré en Égypte en octobre 1951 après 7 mois via l'AEF et le Soudan britannique. Sur la base de ces premières informations, le gouverneur général informe par correspondance le Lieutenant-gouverneur de la Guinée française, qui, à son tour, contacte l'administrateur local du cercle de Siguiri afin de procéder au recoupement des informations fournies par Doumbia sur sa fiche consulaire⁴¹. L'étape de l'AOF reste, en réalité, la phase la plus déterminante. En fait, la mémoire du groupe familial ou social est déterminante dans cette circonstance parce qu'elle permet aux autorités coloniales d'authentifier et d'attester les déclarations. Cette authentification s'effectue en collaboration avec les interprètes, les chefs africains (de canton et de village). Après quelques semaines d'enquêtes à l'échelle local, le gouverneur général notifie, dans une correspondance adressée au Consul le 10 janvier 1952, que « les

40CADN, 183PO/1-374, fonds AOF « Dakar », correspondance du consul général de France au Caire, 12-12-1951.

41CADN, 183 PO/1-373, fonds AOF « Dakar », lettre du Lieutenant-gouverneur de la Guinée française au commandant de cercle de Siguiri, 20-12-1951.

déclarations du nommé Lamine Doumbia sont bien exactes⁴²». Cependant, il soutient qu'il « semblerait utile de lui délivrer un passeport seulement valable pour un voyage retour en AOF⁴³ ».

Le Gouverneur général motive son avis par le fait que « la famille de l'intéressé ne peut pas financer sa scolarité »⁴⁴. Par conséquent, Lamine Doumbia reste exposé aux influences et à la propagande des courants réformistes. Au-delà de la supposée précarité financière de Doumbia et de sa famille (incapable de lui assurer les envois, le refus du Gouverneur général peut s'expliquer par cette crainte des autorités de l'AOF d'éventuelles socialisations musulmanes qui pouvaient se façonner hors du contrôle de l'État colonial français.

En exploitant les archives, on est frappé par le nombre important d'avis défavorables que le Gouverneur général émettait après chaque enquête sur un lettré parti au Caire. Sur cinq cent vingt dossiers exploités au Centre des Archives diplomatiques de Nantes – couvrant la période 1946-1955 –, 70 % (soit 364) des demandes avaient reçu l'avis défavorable du chef de l'AOF. Tous les jeunes dépourvus de ce document faisaient l'objet de rapatriement systématique en AOF. Ces rapatriements étaient pris en charge par le budget du gouvernement général⁴⁵.

Les étudiants qui parvenaient à obtenir le passeport étaient soumis à une surveillance stricte au Caire. La validité de leur passeport était limitée à la durée de leur séjour au Caire. Une fois leurs études terminées, ils étaient obligés de retourner vers le Consulat pour avoir un passeport de retour en AOF⁴⁶. À cette occasion, le consul établit

42 CADN, 183PO/1-373, fonds-AOF « Dakar », lettre du gouverneur général de l'AOF au Consul de France au Caire, 20-02-1952.

43 *Ibid.*

44 *Ibid.*

45 CADN, 183PO/1-374, fonds-AOF « Dakar », liste récapitulative des étudiants rapatriés du Caire en AOF. Cette liste fournie par le Consulat de France au Caire au gouvernement général de l'AOF, 21 mars 1948.

46 CADN, 183PO/1-376, fonds-AOF « Dakar », exemple de fiche de renseignement établie par le Consulat à la fin des études du nommé Khalifa Koné, originaire de la colonie de la Côte d'Ivoire.

encore une deuxième fiche sur l'intéressé, envoyée de façon confidentielle au gouverneur général. Ceci montre, une fois de plus, le lien que le passeport crée entre les *azharis* et l'État colonial. En analysant cette nouvelle fiche, l'on est frappé par les éléments nouveaux qui apparaissent : la durée d'étude au Caire, les diplômes obtenus, son attitude, son état d'esprit, ses relations dans le milieu égyptien, son opinion politique, etc. Cette fiche énumère les associations (s'il en y a) dans lesquels l'étudiant a milité lors de ses études universitaires à Al-Azhar.

On a exploité la deuxième fiche de Khalifa Koné, diplômé d'Al-Azhar et originaire de la colonie de la Côte d'Ivoire. D'après cette fiche établie en mars 1950 à la suite de sa demande de passeport de retour à Abidjan, l'intéressé aurait – à l'instar de certains de ses camarades *aoféens* – milité dans une association qui se nommait *Riouaq El Maghariba*⁴⁷. On apprend avec cette fiche que cette association regroupait les étudiants de toute l'Afrique du Nord (Algérie, Tunisie, Maroc, Tripolitaine, Maroc espagnol), du Nigéria et du Soudan britannique. Et, qu'elle était un réceptacle d'une propagande islamique hostile à la colonisation européenne. Il est ainsi mentionné sur la fiche de chaque diplômé *azharis* d'AOF qu'une surveillance stricte devait s'exercer autour de lui dès leurs retours dans leur colonie d'origine.

L'État colonial les suspecte, d'une part de favoriser la diffusion de la langue arabe par l'enseignement et, d'autre part, d'imposer les règles du droit islamique au détriment des dispositions coutumières. Or, pour les autorités, ces dispositions tempèrent davantage, dans les tribunaux dédiés à cet effet, l'application stricte de la législation musulmane⁴⁸. Face à ces obstacles, ces lettrés se sont inscrits dans les trajectoires sociales et professionnelles en marges de l'État colonial. Ils sont à la base des créations d'écoles coraniques, d'associations religieuses, qualifiées de réformistes par les autorités coloniales pour marquer la

47CADN, 183PO/1-372, fonds-AOF « Dakar », rapport d'enquête du consulat sur les activités des étudiants d'AOF à Al-Azhar, 1950.

48CADN, 18PO/1-374, fonds-AOF « Dakar », rapport du directeur des Affaires musulmanes sur les diplômés des universités d'Afrique du Nord, mars 1947.

différence avec la configuration confrérique traditionnelle. En revanche, elles étaient convaincues du lien entre ces associations, le panarabisme et le communisme⁴⁹. Cette conviction s'est particulièrement cristallisée au cours des années 1950 avec la révolution nassérienne de 1952 en Égypte⁵⁰ et la création de l'Union culturelle musulmane une année plus tard dans la colonie du Sénégal⁵¹.

Surveiller l'enseignement coranique arabe et les associations « réformistes » : un moyen pour stopper l'influence de l'islam politique et de l'arabisme en AOF (1952-1958) ?

« À Dakar, une association dite "Union Culturelle Musulmane" s'est créée au mois de septembre [1953] à l'instigation des jeunes revenus d'Afrique du Nord. Ces jeunes dynamiques et ambitieux n'ont pas manqué d'attaquer violemment les marabouts et les études religieuses traditionnelles. Ils ont trouvé un terrain favorable d'autant que bon nombre d'enfants de Dakar ne peuvent trouver place à l'école primaire et les écoles qu'ils ont ouvertes ont du succès 52».

L'État colonial tardif d'AOF a tenté d'opérer une différence sur les écoles coraniques de la fédération. Il a ainsi déterminé trois modèles d'écoles et a défini pour chacune d'elle les démarches à adopter à l'égard de leurs promoteurs. Le premier modèle correspond aux « écoles traditionnelles », elles-mêmes composées de trois niveaux : l'« école coranique élémentaire », à l'issue de laquelle l'enfant a appris quelques rudiments de la religion, et tout ou une partie du Coran, les « écoles d'un niveau plus élevé », où les élèves acquièrent des

49 ANS, 2G50-124, synthèse périodique d'information n°1, janvier-février 1950.

50 N. Khalaf, « Repenser le nassérisme (1952-1970) (Autour d'Anouar Abdel-Malek (1924-2012) », *Revue française d'histoire des idées politiques*, n°42 (2), 2010, p. 47-89.

51 M. Gomez-Perez, « Un mouvement culturel vers l'indépendance. Le réformisme musulman au Sénégal (1956-1960) », D. Robinson, J-L. Triaud (éd.), *Le temps des marabouts. Itinéraires et stratégies islamiques en Afrique occidentale française v. 1880-1960*, Paris, Karthala, 1997, p. 521-538 ; R. Loimeier, « Cheikh Touré. Un musulman sénégalais dans le siècle. Du réformisme à l'islamisme », J-L., Triaud, O. Kane (éd.), *Islam et islamisme en Afrique au Sud du Sahara*, Paris, Karthala, 1998, p. 155-168.

52 ANS, 2G53-213, synthèse des événements sénégalais pour le quatrième trimestre 1953, 9 décembre 1953.

rudiments de la grammaire, de droit et abordent l'étude et les commentaires des hadiths et, enfin, « *les écoles que l'on pourrait qualifier de "supérieures"* », dans lesquelles les étudiants approfondissent l'enseignement religieux et la langue arabe, auprès d'un marabout réputé. Dans ces écoles dites traditionnelles, les autorités de l'AOF encouragent l'emploi des langues locales pour tous les commentaires du Coran⁵³. Le deuxième modèle d'établissements coraniques est celui des « écoles arabes », ouvertes par des anciens étudiants des universités du Maghreb et d'Égypte. Aux yeux des autorités, on applique dans ces écoles des méthodes modernes d'enseignement, et la langue et la civilisation arabe y occupent une grande place. Par conséquent, le développement de ces établissements en représente clairement l'archétype, et « *la création d'écoles de ce type ne [devra] en aucun cas être toléré*⁵⁴ ». Puisque, ce modèle d'enseignement véhiculé par des lettrés militant dans les associations réformistes, nouvellement créées dans la colonie du Sénégal par exemple, contribue à la propagation des idées panarabes et anticolonialistes.

Afin de préserver l'islam confrérique et ses enseignements, l'administration a intensifié sa politique de soutien en langue locale par l'appui des écoles franco-musulmanes encadrées les réglementations de l'enseignement privé confessionnel et les confréries⁵⁵. En fait, elle s'était rendu compte de la floraison des écoles coraniques arabes ouvertes par des diplômés des universités arabes du Maghreb et d'Égypte. Une enquête du Lieutenant Nekkach du Bureau des Affaires musulmanes avait ainsi établi un lien étroit entre ces écoles et les associations réformistes nouvellement créées⁵⁶. Son rapport signale,

53 CADN, 183PO/1-440, fonds-AOF « Dakar », circulaire au sujet de l'enseignement coranique, adressée, le 9 juin 1953 par le gouverneur général aux chefs des territoires de la fédération.

54 *Ibid.*

55 ANS, 17G141(17), arrêté réglementant l'enseignement privé et confessionnel en AOF, août 1945.

56 CADN, fonds de l'ambassade de France à Dakar, n°365. Revue des questions musulmanes en AOF et en Afrique occidentale britannique (AOB), service des Affaires politiques du Gouvernement général de l'AOF, 4^{ème} trimestre 1953.

pour la colonie du Sénégal, que ces écoles se développent dans les grandes villes comme Thiès, Saint-Louis, Kaolack. Pour la seule ville de Dakar, on peut compter treize écoles ouvertes par ces arabisants, pour un millier d'élèves à plein temps et cinq cents en cours du soir. Cette dynamique entre les écoles arabes coraniques et les associations est, d'après le rapport de Nekkach, à l'origine de la remise en cause de l'attachement traditionnel aux confréries par certain nombre de musulmans du Sénégal, de la Guinée et du Soudan.

La ligne idéologique principale de ces associations est religieuse et culturelle ; elle songe à réhabiliter l'islam dans la cité. Dès lors, il doit reposer sur la connaissance, la raison, l'unité et le dialogue⁵⁷. Le mot d'ordre de ces associations étant, pour Modibo Diallo de l'UCM, de palier « *le manque d'information religieuse et de lutter contre la désislamisation engagée par l'enseignement laïque* ⁵⁸ ». Cette aspiration à la réforme spirituelle et à l'émancipation portée par cette partie de la jeunesse coloniale a poussé les autorités coloniales à vouloir réglementer l'ouverture des écoles coraniques dans les années 1950. Dans la colonie du Sénégal, la circulaire du Lieutenant-gouverneur en date du 5 mai 1954 menace de fermer les écoles coraniques enfreignant (ou transgressant) les dispositions de l'arrêté d'août 1945⁵⁹. Cet arrêté stipule que les écoles coraniques [et le catéchisme] ne sont pas considérées comme des établissements d'enseignement ; leur ouverture était ainsi soumise à l'autorisation du chef de la colonie. Le requérant doit fournir aux autorités : « *une copie de l'acte de naissance, un certificat de nationalité, un extrait de casier judiciaire, une courte notice indiquant les antécédents et pour les cinq dernières années, les emplois occupés et les domiciles successifs* ⁶⁰ ».

L'injonction de l'administration a soulevé des campagnes d'associations réformistes fondées sur l'accusation d'atteinte à la liberté

57 IFAN, *Le Réveil Islamique*, n°2, janvier 1954. Editorial de Saliou Kandji.

58 M. Diallo, « Le problème de l'éducation religieuse du jeune musulman », *Vers L'Islam*, n°2, IFAN, janvier 1955

59 ANS, 19G26 (108), Circulaire du gouverneur général de l'AOF, 5 mai 1954.

60 *Ibid.*

de culte. Un grand meeting organisé par ces associations à Dakar en juin 1954 était l'occasion de présenter une motion visant à obtenir l'abrogation de l'arrêté d'août 1945⁶¹. Au cours de ces années, les autorités coloniales sont régulièrement interpellées par certains membres du Grand Conseil de l'AOF sur la question de l'enseignement coranique et de la langue arabe⁶². Malgré les multiplications des vœux proposés par les premières, l'État colonial n'entend pas se départir de sa politique traditionnelle à l'égard de l'islam ni modifier sensiblement sa position, en face des problèmes que posaient l'enseignement coranique et la langue arabe. Les autorités administratives reçoivent toujours l'ordre de freiner le développement des établissements musulmans, au nom des principes de laïcité et de neutralité religieuse. Ainsi, quatre écoles dites arabes dirigées par les diplômés d'Al-Azhar – autorisées en 1951 – sont fermées à Bamako en 1955. Pour le gouverneur du Soudan français, ces établissements sont d'inspiration wahhabite et une hostilité aux confréries religieuses et aux formes traditionnelles de l'islam en AOF⁶³. À Bamako, la mesure fut considérée comme antimusulmane, et contraire à l'esprit de tolérance religieuse alors revendiquée par la France⁶⁴.

Sur le terrain, les administrateurs locaux incarnent une position très complexe en matière d'enseignement coranique et sa mise en œuvre. En fait, dans ce contexte de crispation général de l'appareil colonial, le principe élémentaire à respecter est « *que les sentiments religieux très vifs de la population ne doivent pas être heurtés à aucun prix*⁶⁵ ». La politique qu'on leur demande de suivre reste ainsi très délicate,

61ANS, 17G578 (152), synthèse politique du Sénégal, 2^{ème} trimestre 1954.

62Quelques années plutôt, Léopol Sédar Senghor, membre du Grand Conseil de l'AOF, a présenté la motion soutenant que « la France se doit d'enseigner la langue arabe aux musulmans pour faciliter la pratique de leur religion ». CADN, 183/PO/1-357, motion présentée par le conseiller général L. S. Senghor, 28 décembre 1946.

63CADN, 183PO/1-439, correspondance du gouverneur du Soudan français au gouverneur général de l'AOF, 25 janvier 1955.

64*Ibid.*

65CADN, 183PO/1-298, fonds-AOF « Dakar », « Attitude à prendre vis-à-vis de l'islam », lettre du directeur des Affaires politiques et sociales (Haut-commissariat) aux gouverneurs de la fédération, 7 juillet 1955.

puisqu'elle doit s'opposer à l'enseignement religieux donné en langue arabe en se gardant toutefois d'apparaître aux yeux des musulmans comme des adversaires de l'islam. Ils sont ainsi tenus de s'opposer à l'ouverture des établissements arabes par d'anciens élèves des universités nord-africaines et moyen-orientales. Parce que dans ces écoles, « *on y applique des méthodes modernes de l'enseignement, la langue arabe et la civilisation arabe y occupent une grande place*⁶⁶ ». Pour l'administration, le développement de ces écoles représente clairement un danger. Et, ce danger est, pour elle, lié à *l'orientalisation*, au panarabisme (dont Nasser est devenu le porte-étendard à partir de 1952) et au communisme. Dans cette période de Guerre froide commençante, le monde musulman décolonisé (Égypte, Liban, Syrie) ou en voie de décolonisation (Maroc, Tunisie, Algérie) constitue un enjeu majeur pour l'Est comme pour l'Ouest. Ces pays qui regroupent des communautés diverses et variées peuvent, aux yeux du pouvoir colonial, être décisifs dans leurs positionnements idéologiques. Ainsi, bien que la doctrine communiste semble antinomique à l'islam dans ses principes, les deux ne s'étaient jamais ignorés au cours de ces années et donnaient même lieu à une très abondante littérature.

En fait, le principal lien qui s'est tissé entre le communisme et l'islam était bien celui de la lutte pour l'émancipation des peuples colonisés. Aux yeux des autorités de l'AOF, il s'agissait d'une liaison dangereuse. Face à ce qui est présenté comme « *un plan méthodique*⁶⁷ » d'action communiste en Afrique, les autorités françaises se sentent menacer sur le terrain ouest africain jusqu'ici épargné. À partir de là, tout ce qui prend la forme d'un combat anticolonialiste est alors suspecté d'avoir des sympathies pour le communisme. Plus généralement encore, toute prise de position politique et/ou religieuse qui se démarquait de l'islam confrérique, en s'ouvrant aux hommes et aux idées en dehors de l'AOF, était perçue comme un risque d'agitation. Le manque de moyens financiers et de personnels dans l'administration

66CADN, 183PO/1-439, correspondance du gouverneur du Soudan français au gouverneur général de l'AOF, 25 janvier 1955.

67*Ibid.*

d'outre-mer, ajouté à une méconnaissance des nouveaux courants, conduisaient beaucoup de fonctionnaires coloniaux à des mésinterprétations⁶⁸. Dans les sources coloniales, le qualificatif « communiste » se trouve ainsi galvaudé par des emplois excessifs, qui en disent long sur le sentiment de crainte des administrateurs, mais peu sur une réelle collusion entre l'islam et le communisme en AOF.

Conclusion :

Après la Grande Guerre, les autorités coloniales françaises ont reconnu que l'AOF ne vit plus en vase clos. Face à l'internationalisation progressive des mouvements anticoloniaux, elles ont mené une politique confuse mais volontariste, notamment à l'endroit de l'islam dans le but de freiner l'apparition d'une conscience musulmane collective et l'expansion d'une solidarité islamique mondiale. Elles ont ainsi de plus en plus craint la circulation des lettrés, des écrits, et donc des idées. Leurs attentions sont surtout portées sur les points de contact, les lieux réputés propices au transfert idéologique.

La création du Service de Renseignements des Affaires musulmanes en 1923 constitue ainsi une volonté de mettre en place un réseau de surveillance des canaux de transmission des idées révolutionnaires islamiques. Jusqu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale, les cibles principales du SRAM sont les étrangers originaires des pays arabo-musulmans. Ceux-ci sont considérés comme les destinataires de la presse et autres publications qui propagent les opinions anticolonialistes, panislamistes et panarabe dont la source – aux yeux de l'administration – était l'Égypte et Al-Azhar⁶⁹. La reconnaissance totale de l'indépendance égyptienne par l'Angleterre, survenue en 1936⁷⁰, et son entrée à la Société des Nations l'année suivante a convaincu les puissances impérialistes du « *danger que représente*

68J. Schneider, 1957, « Révélation sur l'action secrète de la Ligue arabe en Afrique », *France Outremer*, n°328, p.11-16.

69J-C. Froelich, « Islam et culture arabe en Afrique au Sud du Sahara », *Le mois en Afrique*, n°1, janvier 1966, p. 54-70.

70R. Capot-Rey, « Le nouveau statut de l'Égypte », *Annales de Géographie*, n°263, 1937, p. 552-555.

*l'Égypte*⁷¹». Lorsque Marcel de Coppet a émis l'idée de construire une medersa à Dakar, sa volonté est de stopper les voyages des étudiants *aoféens* vers l'Égypte.

À partir de 1946, les jeunes lettrés musulmans qui partent à Al-Azhar sont soupçonnés d'être des agents de transfert de l'idéologie réformiste musulmane et anticoloniale devenue beaucoup plus virulente en Égypte. La technique de surveillance par fiche des étudiants qui demandent le passeport auprès du Consulat de France au Caire rentre dans cette volonté coloniale de couper les populations musulmanes d'Afrique de l'Ouest aux influences extérieures. Ce qui explique la crainte du pouvoir lorsque ces jeunes reviennent aux colonies après leur scolarité. Suspectés d'être des propagateurs de l'enseignement et de la langue arabe, les activités éducatives et politiques de ces lettrés sont ainsi soumises à une surveillance stricte et assidue.

En définitive, l'imaginaire colonial français sur Al-Azhar porte moins sur les enseignements concrets dispensés dans cet établissement que sur le rôle de l'Égypte dans le monde arabe et musulman de l'entre-deux-guerres aux années 1950. Autrement dit, la crainte des autorités de l'AOF à l'égard d'Al-Azhar découle principalement de la posture de l'Égypte vis-à-vis des puissances européennes colonisatrices. En fait, l'Égypte a tout au long de la période sous étude joué un rôle prépondérant et a servi de guide aux nations arabes et musulmanes. À partir de 1952, Gamal Abdel Nasser donne à l'idéologie panarabe une dimension nouvelle que l'Occident a très vite désignée sous le terme de nassérisme⁷². En proclamant que « destin de l'Égypte est d'être arabe et africain », le régime de Nasser a beaucoup tourmenté les autorités de l'AOF.

71L. Massignon, *op. cit.*, p. 23.

72N. Khalaf, « Repenser le nassérisme (1952-1970) (Autour d'Anouar Abdel-Malek (1924-2012) », *Revue française d'histoire des idées politiques*, n°42 (2), p. 47-89.

Sources et Références bibliographiques :

Sources d'archives :

Archives nationales du Sénégal [ANS]

ANS, fonds du Sénégal colonial, 11D1-0049, circulaire du gouverneur général de l'AOF, n° 238 AP/2, 13, avril 1937.

ANS, 2G50-124, synthèse périodique d'information n° 1, janvier-février 1950. ANS, 17G578 [152], synthèse politique du Sénégal, 2^e trimestre 1954.

ANS, 17G141 [17], arrêté réglementant l'enseignement privé et confessionnel en AOF, août 1945.

ANS, fonds AOF, 17G53 [17]. Arrêté du 27 mars 1928.

ANS, 19G1, arrêté instituant le Bureau des Affaires musulmanes, 8 juin 1906.

ANS, 19G23-108, arrêté instituant le Service de Renseignements de l'AOF, Dakar, le 26 mars 1923.

ANS, 19G22-108, Rapport du directeur du Service de Renseignements des Affaires musulmanes, octobre 1923.

ANS, 19G26 [108], Circulaire du gouverneur général de l'AOF, 5 mai 1954.

ANS, 19G23-108, Rapport n° 2 sur les directives générales du Service de Renseignements de l'AOF, avril 1923.

ANS, 19G92 [31], lettre du directeur des Affaires musulmanes à l'inspecteur général de l'enseignement de l'AOF, n° 77 AP2/2.

ANS, 19G92 [31], note de l'inspecteur général de l'enseignement adressée au directeur des Affaires politiques, n° 13/E, 5 janvier 1940.

ANS, 19G92 [31], lettre [réponse] du directeur des Affaires politiques à l'inspecteur général de l'enseignement, n° 77 AP2/2, 10 janvier 1940.

ANS, 19G94 [31] fonds AOF, lettre du gouverneur général de l'AOF au ministre des Colonies, n° 306 AP/2, 12 octobre 1937.

Centre des archives diplomatiques de Nantes [CADN] :

CADN, 183PO/1-373, fonds AOF "Dakar", correspondance du directeur du bureau français au Caire, n° 1380/AP/2, novembre 1937.

CADN, fonds AOF-Dakar, 183 Po/1/379. Correspondances du Consul de France au Caire à l'ambassadeur de France au Caire, février 1944.

CADN, Fonds AOF-Dakar, n° 183Po/1/346. Lettre du consul de France au Caire adressée au gouverneur général d'AOF.

CADN, 183PO/1-373, fonds AOF "Dakar", correspondance du gouverneur général de l'AOF, 16 avril 1946.

CADN, fonds de l'ambassade de France à Dakar, n° 365. Revue des questions musulmanes en AOF et en Afrique occidentale britannique [AOB], service des Affaires politiques du Gouvernement général de l'AOF, 4^e trimestre 1953.

CADN, 183 PO/1-372, fonds AOF "Dakar", note du directeur du Service de Renseignements des Affaires musulmanes au gouverneur général de l'AOF, avril 1946.

CADN, 183 PO/1-373, fonds AOF "Dakar", fiche de renseignement d'Abdourahmane Kaba.

CADN, 183 PO/1-374, fonds AOF "Dakar", correspondance du consul général de France au Caire, mai 1947.

CADN, 183 PO/1-373, fonds AOF "Dakar", fiche de renseignement d'Abdourahmane Kaba.

CADN, 183 PO/1-373, fonds AOF "Dakar", lettre du Lieutenant-gouverneur de la Guinée française au commandant de cercle de Kankan, juillet, 1947.

CADN, 183PO/1-373, fonds-AOF "Dakar", lettre du gouverneur général de l'AOF au Consul de France au Caire, septembre 1947.

CADN, 183PO/1-374, fonds-AOF "Dakar", liste récapitulative des étudiants rapatriés du Caire en AOF. Cette liste fournie par le Consulat de France au Caire au gouvernement général de l'AOF, 21 mars 1948.

CADN, 183PO/1-376, fonds-AOF "Dakar", exemple de fiche de renseignement établie par le Consulat à la fin des études du nommé Khalifa Koné, originaire de la colonie de la Côte d'Ivoire.

CADN, 183PO/1-372, fonds-AOF "Dakar", rapport d'enquête du consulat sur les activités des étudiants d'AOF à Al-Azhar, 1950.

CADN, 183PO/1-439, correspondance du gouverneur du Soudan français au gouverneur général de l'AOF, 25 janvier 1955.

CADN, 183PO/1-298, fonds-AOF "Dakar", "Attitude à prendre vis-à-vis de l'islam", lettre du directeur des Affaires politiques et sociales [Haut-commissariat] aux gouverneurs de la fédération, 7 juillet 1955.

CADN, 183PO/1-439, correspondance du gouverneur du Soudan français au gouverneur général de l'AOF, 25 janvier 1955.

CADN, 18PO/1-374, fonds-AOF "Dakar", rapport du directeur des Affaires musulmanes sur les diplômés des universités d'Afrique du Nord, mars 1947.

Références bibliographiques :

Alleaume, G., « Les voyages d'un paradigme : la réforme et ses usages (Égypte, XIX^e et XX^e siècles) », Égypte/Monde arabe, consulté le 23 juillet 2020. URL : <http://journals.openedition.org/ema/6504>, 2019, p. 19-36.

Bava, S. Pliez, O., « Itinéraires d'élites musulmanes africaines au Caire. D'Al Azhar à l'économie de bazar », *Afrique contemporaine*, n° 231, 2009, p. 187-207.

Bozarslan, H., « La fin de l'empire ottoman (1918-1922) », P. Gueniffey, Th. Lentz, *La fin des Empires*, Paris, Editions Perrin, 2016, p. 311-326.

Botiveau, B., « L'Université Al-Azhar au gré du changement politique », H. Bleuchot (dir), *Les institutions traditionnelles dans le*

monde arabe, Paris, Institut de recherches et d'études sur les mondes arabes et musulmans, Karthala, 1996, p. 218-219.

Capot-Rey, R., « Le nouveau statut de l'Égypte », *Annales de Géographie*, n° 263, 1937, pp. 552-555.

Dewière, R., *Du Lac Tchad à la Mecque. Le Sultanat du Bornu et son monde (XVIe-XVIIe siècle)*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2017, 468 p.

Dia, H., « Les diplômés en langue arabe au sein de l'élite sénégalaise : du symbolique à l'académique », *Cahiers de la Recherche sur l'Éducation et les savoirs*, 2015, p. 187-206.

Diallo, M., « Le problème de l'éducation religieuse du jeune musulman », *Vers L'Islam*, n° 2, IFAN, janvier 1955.

Dupont, A. L., C. Mayeur-Jaouen, « Monde nouveau, voix nouvelles : États, sociétés, islam dans l'entre-deux-guerres », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée* [En ligne], p. 95-98, mis en ligne le 12 mai 2009, consulté le 06 juillet 2020. URL : <http://journals.openedition.org/remmm/224>.

Froelich, J-C., « Islam et culture arabe en Afrique au Sud du Sahara », *Le mois en Afrique*, n° 1, janvier 1966, 1966, p. 54-70.

Gomez-Perez, M., « Itinéraires de réformistes musulmans au Sénégal et en Guinée : regards croisés (des années 1950 à nos jours) », I. Nziem, E. Mudimbé-boyi (éd.), *Images, mémoires et savoirs. Une histoire en partage avec Bogumil Koss Jewsiewicki*, Paris, Karthala, 2012, p. 435-460.

Gradhomme, H., « La politique musulmane de la France au Sénégal (1936-64) », *Canadian Journal of African Studies / Revue Canadienne des Études Africaines*, vol. 38, No. 2 (2004), pp. 237-278.

Harrison, C., *French and Islam in West Africa*, Cambridge University Press, African studies series, 1986, p. 189-193.

Khalaf, N., « Repenser le nassérisme (1952-1970) (Autour d'Anouar Abdel-Malek [1924-2012]) », *Revue française d'histoire des idées politiques*, n° 42 [2], 2006, p. 47-89.

Laurens, H., *Les crises d'Orient, 1768-1914*, Paris, Fayard, 2017, p. 235-249.

Lecoq, B., "The Hajj from West Africa from a Global Historical Perspective (19th and 20th Centuries)", *African Diaspora*, 2012, p. 187-214.

Lydon, Gh., *On Trans-Saharan Trails. Islamic Law, Trade Networks, and Cross-Cultural Exchange in Nineteenth-Century Western Africa*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009, 468 p.

Massignon, L., « L'Évolution actuelle de l'Islam arabe, vue du Caire », *Politique étrangère*, n°1, 1936, p. 24-25.

Monciaud, D., "'L'Égyptien pour l'Égyptien' [1930-1931], campagne nationaliste économique et controverses sur l'identité", *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, [En ligne], n° 95-98, mis en ligne le 12 mai 2009, consulté le 06 juillet 2020. URL : <http://journals.openedition.org/remmm/240>, 2002, p. 355-380.

Sall, Y., *Al-Azhar, L'autre institution d'enseignement des Sénégalais*, Édition Ittihad, Caire, 2009, 206 p.

Sall, Y., "Quête de savoir, quête d'espoir ? L'étrange destin des étudiants azharis sénégalais en Égypte", M-C Diop [éd.], *Sénégal [2000-2012]. Les institutions et politiques publiques à l'épreuve d'une gouvernance libérale*, Paris, CRES-Karthala, 2013, p.541-562.

Schneider, J., "Révélation sur l'action secrète de la Ligue arabe en Afrique", *France Outremer*, 1957, n° 328, p.11-16.

Thioub, I., « Savoirs interdits en contexte colonial : la politique culturelle de la France en Afrique de l'Ouest », Chanson-Jabeur, C. & Goerg, O. (éd), *Mama Africa. Hommage à Catherine Coquery-Vidrovitch*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 69-89.

Triaud, J. L., "Politiques musulmanes de la France en Afrique Subsaharienne à l'époque coloniale", P-J. Luizard [éd.], *Le choc colonial et l'islam. Les politiques religieuses des puissances coloniales en terres d'islam*, Paris, La Découverte, 2006, p. 271-282.

Walz, T., "Trans-Saharan Migration and the Colonial Gaze: The Nigerians in Egypt", *Alif: Journal of Comparative Poetics*, 2006, n° 26, pp. 94-127.